

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 AVRIL 2023**

Nombre en exercice : 31
 Nombre de présents : 24
 Nombre de votants : 29

Convocation du 6.04.2023
 Affichage du 6.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de L'Hôme-Chamondot suite à la convocation du 6.04.2023, affichée le six avril 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BLOTTIERE Philippe (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Mme LEVESQUE Kathryn), M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LALAOUNIS Danièle (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M MICHEL-FLANDIN Patrice, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck)

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

**DELIBERATION N° 2023.04.083
 DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
 Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57, Vu la délibération n° 2023 du conseil communautaire en date du 16 mars 2023 approuvant le Budget Primitif,
 Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.
 Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal. En section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte la dépense suivante :

- Installation d'une BAIE informatique dans la Médiathèque de Longny.

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 600,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 600,00 €
D-2158-36 : TRAVAUX DIVERS	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
Total Général		4 600,00 €		4 600,00 €

Les membres du conseil communautaires, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- De procéder à cette décision modificative n° 1/2023 relative au budget principal.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ



Code INSEE

CDC DES HAUTS DU PERCHE

CDC DES HAUTS DU PERCHE

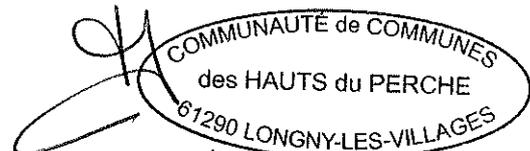
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 600,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 600,00 €
D-2158-36 : TRAVAUX DIVERS	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
Total Général		4 600,00 €		4 600,00 €

Longny les Villages, le 14 avril 2023,

Le Président,



Emmanuel LE SECQ